

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 14 SEPTEMBRE 2020

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Clermont, tenue au 2^e étage de l'hôtel de ville, le 14 septembre 2020 à 20 heures.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM

Sont présents :

Monsieur Rémy Guay, conseiller
Monsieur Luc Cauchon, conseiller
Madame Nadine Tremblay, conseillère
Madame Josée Asselin, conseillère
Madame Solange Lapointe, conseillère
Monsieur Bernard Harvey, conseiller

Sous la présidence de monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon

Étaient également présents : *madame Brigitte Harvey, directrice générale, madame France D'Amour, directrice générale adjointe, monsieur Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint et directeur des travaux publics et monsieur Nicolas Savard, directeur du service des loisirs.*

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR **RÉSOLUTION NO 11962-09-20**

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour adressé précédemment.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL QUE l'ordre du jour présenté soit adopté en conservant la mention « affaires nouvelles ».

- 1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum.**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 31 août 2020**
- 4. Appel d'offres et soumissions**
- 5. Administration, finances et ressources humaines**
 - 5.1 Vente de terrain à Jonathan Lavoie-Perron et Jessica Otis
 - 5.2 Vente de terrain à Raphaël Girard et Mélissa Néron-Tremblay
 - 5.3 Octroi d'aide financière
 - 5.4 Demande de permis d'alcool – Menaud Inc. (Menaud Distillerie et Brasserie)
 - 5.5 Rapport sur les revenus et dépenses au 31 août 2020
 - 5.6 Signature d'un document de transaction et de quittance
- 6. Travaux Publics**
- 7. Urbanisme et environnement**
 - 7.1 Demande de dérogation mineure – 57 rue Saint-Philippe
 - 7.2 Construction d'une résidence – 40 rue Antoine-Grenier
 - 7.3 Construction commerciale – 6 boulevard Notre-Dame
- 8. Sécurité incendie**
 - 8.1 Dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre de l'appel de projet 2020-2021 du MAMH – Volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du fonds régions et ruralité
- 9. Loisirs, culture et tourisme**
- 10. Avis de motion et règlements**
 - 10.1 Adoption du premier projet du règlement VC-455-20 modifiant le règlement de zonage VC-434-13
- 11. Comptes**
 - 11.1 Ratification des déboursés et salaires d'août 2020
 - 11.2 Autorisation de paiement des comptes à payer au 31 août 2020
- 12. DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 13. Levée de l'assemblée**

**3. APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX
RÉSOLUTION NO 11963-09-20**

**IL EST PROPOSÉ MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET RÉ-
SOLU À L'UNANIMITÉ QUE** les membres du conseil municipal acceptent le pro-
cès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 31 août 2020 et ce avec dispense de
lecture; une copie dûment certifiée leur a été remise dans les délais prescrits à
l'article 333, alinéa 2 de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q., c. C-19).

4. APPEL D'OFFRES, SOUMISSIONS ET DEMANDE DE PRIX

5. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

**5.1 VENTE DE TERRAIN À JONATHAN LAVOIE-PERRON ET JESSICA OTIS
RÉSOLUTION NO 11964-09-20**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET RÉ-
SOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL QUE** la Ville de Clermont
vend à monsieur Jonathan Lavoie-Perron et madame Jessica Otis, demeurant au
6596 avenue Isaac Bédard app. 5 à Québec, un terrain situé sur le lot 5 172 711 au
cadastre du Québec, dans la ville de Clermont, contenant une superficie de 671,9
mètres carrés pour un coût total de 15 064,08 \$ et ce conformément à la promesse
d'achat intervenue entre les deux parties en date du 24 août 2020.

QUE monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon ou son suppléant ainsi que madame
Brigitte Harvey, directrice générale ou en son absence monsieur Daniel Desmar-
teaux, directeur général adjoint sont autorisés à signer l'acte de vente, à recevoir le
prix et à donner quittance.

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Jonathan Lavoie-Perron et
madame Jessica Otis, 6596 avenue Isaac Bédard app. 5, Québec (Québec)
G1H 2Z9 ainsi qu'au notaire choisi par les acquéreurs.

**5.2 VENTE DE TERRAIN À RAPHAËL GIRARD ET MÉLISSA NÉRON-TREMBLAY
RÉSOLUTION NO 11965-09-20**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NADINE TREMBLAY ET
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL QUE** la Ville de Cler-
mont vend à monsieur Raphaël Girard et madame Mélissa Néron-Tremblay, de-
meurant au 197 rue de la Colline à La Malbaie, un terrain situé sur le lot 5 172 727
au cadastre du Québec, dans la ville de Clermont, contenant une superficie de
1 109,2 mètres carrés pour un coût total de 24 868,40 \$ et ce conformément à la
promesse d'achat intervenue entre les deux parties en date du 4 septembre 2020.

QUE monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon ou son suppléant ainsi que madame
Brigitte Harvey, directrice générale ou en son absence monsieur Daniel Desmar-
teaux, directeur général adjoint sont autorisés à signer l'acte de vente, à recevoir le
prix et à donner quittance.

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Raphaël Girard et madame
Mélissa Néron-Tremblay, 197 rue de la Colline, La Malbaie (Québec) G5A 1A6 ain-
si qu'au notaire choisi par les acquéreurs.

**5.3 OCTROI D'AIDE FINANCIÈRE
RÉSOLUTION NO 11966-09-20**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL QUE** la Ville de Cler-
mont octroie l'aide financière suivante :

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 14 SEPTEMBRE 2020

- Centraide Québec 50,00 \$
Campagne de financement Centraide 2020

5.4 DEMANDE DE PERMIS D'ALCOOL – MENAUD INC. (Menaud Distillerie et Brasserie) RÉSOLUTION NO 11967-09-20

CONSIDÉRANT QUE la Régie des alcools, des courses et des jeux a fait parvenir à la Ville de Clermont la demande de permis industriel de fabrication de vin présentée par Menaud Inc. (Menaud Distillerie et Brasserie);

CONSIDÉRANT QUE la présente demande de permis d'alcool est conforme aux règlements d'urbanisme applicables, notamment le Règlement de zonage VC-434-13 de la ville de Clermont ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le conseil municipal de la Ville de Clermont ne s'oppose pas à la demande de Menaud Inc. (Menaud Distillerie et Brasserie);

QUE la présente résolution soit adressée à la Régie des alcools, des courses et des jeux.

5.5 RAPPORT SUR LES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 AOÛT 2020 RÉSOLUTION NO 11968-09-20

CONFORMÉMENT à l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes du Québec, madame Brigitte Harvey, directrice générale, présente les revenus et dépenses comparatifs du 1^{er} janvier au 31 août 2020 par rapport à ceux de la même période de l'année 2019.

| | 01-01 AU 31-08 2020 | 01-01 AU 31-08 2019 | ÉCART |
|-----------------|------------------------|------------------------|------------|
| REVENUS | 4 908 117 \$ | 4 966 085 \$ | -57 968 \$ |
| DÉPENSES | 3 111 492 \$ | 2 940 464 \$ | 171 028 \$ |

Également, madame Brigitte Harvey, directrice générale présente les revenus et dépenses au 31 août 2020 par rapport au budget de l'exercice en cours ;

| | BUDGET | RÉEL | EXÉDENT/ DIFFÉRENCE |
|-----------------|--------------|--------------|------------------------|
| REVENUS | 4 900 000 \$ | 4 908 117 \$ | 8 117 \$ |
| DÉPENSES | 4 900 000 \$ | 3 111 491 \$ | 1 788 508 \$ |

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE les états comparatifs au 31 août 2020 tel que rédigés sont, par les présentes, acceptés par les membres du conseil.

5.6 SIGNATURE D'UN DOCUMENT DE TRANSACTION ET DE QUITTANCE RÉSOLUTION NO 11969-09-20

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET DÛMENT RÉSOLU QUE monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon ou en son absence le maire suppléant et madame Brigitte Harvey, directrice générale ou en son absence le directeur général adjoint soient autorisés à signer le document de transaction et quittance, dans le dossier en lien avec la compagnie Les Constructions St-Gelais (9099-3197 Québec Inc.).

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 14 SEPTEMBRE 2020

QUE la présente résolution adressée à Me Philippe Asselin, Avocat, Morency Société d'Avocats.

6. TRAVAUX PUBLICS

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 57 RUE SAINT-PHILIPPE RÉSOLUTION NO 11970-09-20

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance d'une demande de dérogation mineure déposée le 29 juillet 2020 pour une propriété située au 57 rue Saint-Philippe, afin de réputer conforme l'installation de deux climatiseurs sur le mur latéral droit du bâtiment à 1,3 mètre de la ligne du lot alors que le minimum prescrit est de trois mètres.

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation a été demandée à la suite des installations sans faire de vérification de conformité;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été effectués de bonne foi;

CONSIDÉRANT QUE la propriété voisine appartient à la ville de Clermont ainsi qu'à un autre propriétaire, mais qu'une remise y est présente;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation n'aurait aucun impact sur les propriétés voisines;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro 2020-09-556 le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal l'acceptation de la demande de dérogation mineure;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOSÉE ASSELIN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le conseil municipal **accepte** la demande de dérogation mineure.

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Julien Lavoie, inspecteur municipal.

7.2 CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE – 40 RUE ANTOINE-GRENIER RÉSOLUTION NO 11971-09-20

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance d'une demande de PIIA concernant la construction d'une résidence unifamiliale isolée au 40 rue Antoine-Grenier. Les propriétaires sont encore indécis entre les trois couleurs suivantes : blanc antique, brume légère ou gris perle de la compagnie fabricante du déclin de fibrociment James Hardie.

CONSIDÉRANT QUE le projet de construction d'une résidence dans la zone 138.1-Ha fait partie intégrante du PIIA et doit obtenir l'aval du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme estiment que le projet respecte les critères et objectifs du Règlement relatif aux PIIA VC-438-13;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro 2020-09-557 le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal l'acceptation du projet de construction d'une résidence unifamiliale isolée au 40 rue Antoine-Grenier;

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 14 SEPTEMBRE 2020

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NADINE TREMBLAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le conseil municipal **accepte** le projet de construction d'une résidence au 40 rue Antoine-Grenier.

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Julien Lavoie, inspecteur municipal.

7.3 CONSTRUCTION COMMERCIALE – 6 BOULEVARD NOTRE-DAME RÉSOLUTION NO 11972-09-20

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance d'une demande de PIIA concernant le revêtement extérieur d'un nouveau bâtiment commercial au 6 boulevard Notre-Dame.

CONSIDÉRANT QUE tout projet de construction d'un bâtiment commercial doit obtenir l'aval du conseil municipal en vertu du Règlement sur les PIIA pour ses matériaux de revêtement extérieur ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme estiment que le projet respecte les critères et objectifs du Règlement relatif aux PIIA VC-438-13;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution no 2020-09-558 le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal l'acceptation de la demande concernant le projet de revêtement extérieur du bâtiment commercial au 6 boulevard Notre-Dame.

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le conseil municipal **accepte** la demande.

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Julien Lavoie, inspecteur municipal.

8. SÉCURITÉ INCENDIE

8.1 DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DE L'APPEL DE PROJET 2020-2021 DU MAMH – VOLET 4 – SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ : DÉSIGNATION DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST EN TANT QU'ORGANISME RESPONSABLE DU PROJET ET AUTORISATION DE DÉPÔT DE PROJET RÉSOLUTION NO 11973-09-20

CONSIDÉRANT l'appel de projets 2020-2021 lancé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière du MAMH correspond à 50 % des coûts totaux admissibles, pour une somme maximale de 50 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE cette aide vise à soutenir les initiatives locales visant à procéder à la réalisation de diagnostics ou d'études sur l'opportunité ou la faisabilité d'une coopération intermunicipale en lien avec une compétence municipale;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Clermont souhaite la réalisation d'un tel diagnostic ou d'une telle étude dans le domaine du sauvetage en milieux isolés sur le territoire de la MRC (sécurité civile) en ce qui a trait, notamment, à d'éventuelles ententes d'entraide à établir et à l'acquisition possible d'équipement ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SO-LANGE LAPOINTE ET RÉSOLU UNANIMEMENT, CE QUI SUIT :

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 14 SEPTEMBRE 2020

- Désigner la MRC de Charlevoix-Est comme responsable du projet;
- Autoriser la MRC de Charlevoix-Est à déposer le projet dans le cadre de l'aide financière.

QUE la présente résolution soit adressée à madame Caroline Dion, directrice générale adjointe, directrice de la sécurité publique et des communications, MRC de Charlevoix-Est.

9. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

10. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

10.1 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT VC-455-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE VC-434-13 RÉSOLUTION NO 11974-09-20

ATTENDU qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chap. A-19.1), le Conseil peut modifier ses règlements d'urbanisme ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter certaines corrections, suppressions, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif au règlement de zonage ;

ATTENDU QUE le présent projet de règlement comprend des dispositions susceptibles d'approbation référendaire ;

ATTENDU QU'avis de motion a été donné par madame la conseillère Josée Asselin à la séance extraordinaire du 31 août 2020 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NADINE TREMBLAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL d'adopter le premier projet de Règlement VC-455-20 modifiant le règlement de zonage VC-434-13.

11. COMPTE

11.1 RATIFICATION DES DÉBOURSÉS ET SALAIRES D'AOÛT 2020 RÉSOLUTION NO 11975-09-20

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste des déboursés et des salaires d'août 2020;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste des déboursés et des salaires d'août 2020;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de ratifier les déboursés d'août 2020 au montant de 148 166,52 \$ (*chèques manuels : 3 842,17 \$ + prélèvements : 143 905,62 \$ + remboursement de taxes : 418,73 \$*) ainsi que le versement des salaires d'août 2020 au montant de 129 522,61 \$. (*P1-2020-09-14*)

11.2 AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES À PAYER AU 31-08-2020 RÉSOLUTION NO 11976-09-20

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste suggérée de paiement des comptes à payer d'août 2020;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le conseil accepte la liste des

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 14 SEPTEMBRE 2020

comptes à payer pour le mois d'août 2020 et autorise la directrice générale ou son remplaçant à procéder au paiement des comptes au montant de 246 195,45 \$. (P1-2020-09-14)

12. DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS

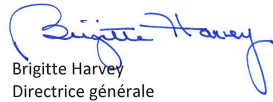
**13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
RÉSOLUTION NO 11977-09-20**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON QUE
l'assemblée soit levée à 20 h 13.

Jean-Pierre Gagnon
Maire

Brigitte Harvey
Directrice générale

VRAIE COPIE CERTIFIÉE


Brigitte Harvey
Directrice générale